



CE juin 2015

Communications

Point d'actualité suite au transfert à Mgen Technologies : un membre suppléant du CE (CGC) et une déléguée du personnel (CGC) quittent le périmètre Mgen Union. Le représentant syndical CGC au CE a également fait valoir ses droits à retraite.

Information de l'instance : Le CE d'août est avancé au 27 août après midi.

Retour du CA de juin : Le Président du CE mentionne le point sur le congrès FNMF de Nantes. L'Assemblée générale de la MGET a voté la fusion / absorption avec la MGEN à hauteur de 93,9% des votants. L'AG d'Harmonie Mutuelle a voté le rapprochement avec la MGEN à la quasi unanimité (2 abstentions). Notre Assemblée Générale de Metz actera la fusion / absorption avec la MGET et une résolution sur les grands axes stratégiques avec Harmonie. Le Président de la MGEN a mentionné le très important travail fait pour la nouvelle gamme d'offre. Il est précisé que le Corem est suspendu compte tenu des risques actuels. Un point est également fait sur les partenaires susceptibles de rejoindre l'UMG entre la MGEN et Harmonie Mutuelle (MCDEF choisit de ne pas rejoindre). Sur la LMDE, le processus technique de reprise du RO se poursuit. La CNAM reprendrait donc les 480 salariés concernés. Intériale a voté la reprise du RC. La MGEN récupère la gestion de ses bénéficiaires enfants étudiants. Il resterait environ 100.000 RC LMDE. La validation de l'ACPR devrait avoir lieu fin juin. Il est aussi fait référence à un renouvellement important du CA, à raison du tiers. On notera le départ de plusieurs membres du Bureau national.

Projet de fusion entre MGEN et MGET et conséquences associées

Le dossier a déjà été présenté dans plusieurs instances. Le CCE a voté à l'unanimité ce projet. Le Comité d'entreprise de la MGET s'est réuni quelques jours après le CCE et a voté le projet par 2 pour, 2 contre, 3 abstentions (vote à bulletin secret). En ce qui concerne les ressources humaines, le travail est initié sur l'implantation des sections départementales. 6 sections MGET sont déjà logées dans des sections MGEN. La réflexion se poursuit sur le maintien de certains sites MGET qui pourraient devenir des espaces mutuels MGEN (La Défense par exemple). Les entretiens sont en cours avec des collaborateurs de la MGET, le siège MGET comprenant des fonctions support, mais aussi des fonctions de centre de contact, de gestion et des fonctions administratives. Dans les prochaines semaines, les hypothèses d'affectation seront plus précises. Les collaborateurs MGET du centre de contact iraient au centre d'appel de Pantin, ceux qui sont sur des activités gestionnaires iraient au Centre de Traitement de La Villette. Ceux sur la gestion comptable et la paye sont, selon l'organisation MGEN, à Rennes et Lille. Aucun des collaborateurs concernés n'a accepté la mobilité géographique proposée. L'activité va donc être redéployée pour des propositions de postes administratifs au Centre de Traitement de La Villette. Le détail des modalités d'affectation au Siège reste à déterminer. 80 personnes environ devraient intégrer MGEN Union. Une nouvelle phase d'information – consultation sera organisée sur ce volet social. Dans le cadre de l'accueil des collaborateurs MGET, il est prévu l'accompagnement de la bascule de l'offre MGET, ainsi que des phases d'immersion sur les sites. En ce qui concerne la mobilité anticipée, nous sommes à ce stade à moins de 10 personnes sur MGEN et MGEN Union.

Brèves CFDT CE MGEN Union – 23 juin 2015

Suite à l'étude commandée au Cabinet Syndex, la plupart des réponses a été obtenue sur le volet économique. La fusion / absorption apparait comme une opportunité pour les deux acteurs, tant pour la MGET (faible renouvellement du portefeuille, population vieillissante, perspective de développement réduite, volonté de rester dans l'environnement mutualiste...) que pour la MGEN (point d'ancrage dans ce champ ministériel induisant un renforcement des atouts de la MGEN).

Vote Pour unanime

Projets d'accords 2015-2017 relatif à la participation et à l'intéressement

Ces accords sont en continuité des précédents sur le principe, mais les critères d'obtention de la prime d'intéressement ont été revus. Pour Union, ceux-ci s'appuieront sur l'atteinte des résultats des trois autres Mutuelles, MGEN Union étant contributrice des projets développés sur l'UES et des résultats obtenus. Cet indicateur se substitue donc à l'indicateur retenu jusqu'ici, à savoir le budget.

Cet indicateur est sans doute encore perfectible, mais les élus CFDT ont considéré qu'il donnait sens à l'activité des collaborateurs Union. L'enveloppe dédiée à l'intéressement a augmenté et devrait pouvoir encore évoluer. Il pourrait y avoir, à compter de l'an prochain, un supplément d'intéressement (nous avons rappelé que ce supplément pourrait être mis en œuvre dès cette année sous réserve de la signature d'un avenant). Nous avons signalé la demande d'information des collaborateurs d'Union sur les modalités de placement, notamment de ceux ayant plus récemment intégrés, sur l'abondement et les dispositifs PEE et PERCO.

Vote pour unanime

Rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Un bilan a été présenté. Si, sur Union, les résultats restent modestes, nous avons retenu la difficulté d'embauche sur les postes proposés, en particulier dans un contexte d'attente de l'arrivée de collègues venant d'autres Mutuelles. Nous avons également noté et salué le travail conduit pour l'accompagnement des reconnaissances de handicap et la démarche de sensibilisation en vue d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'environnement professionnel.

Vote pour (CFDT – CFE-CGC), 1 abstention (CGT)

Prochain Comité d'Etablissement le 15 juillet 2015

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>